

14 juin 2002



Vers de meilleurs lendemains

Dans ce numéro :

La gestion des matières résiduelles

Par : Jean Chamberland, coordonnateur du CREAT

- Des sacs recyclables* 1
- Attention aux puits contaminés !* 2
- Un « autre » colloque sur les porcheries* 3
- L'incinération des déchets toxiques : Il s'agit d'une question de risque* 3
- Mise à jour et position du CREAT sur les incinérateurs à Kirkland Lake* 5

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en matière de gestion de nos déchets, il y a certes beaucoup de travail à faire! Le CREAT s'est particulièrement consacré à deux dossiers qui ont trait aux lieux d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) : ceux des villes d'Amos et de Rouyn-Noranda.

La ville d'Amos a d'abord reçu le feu vert du ministère de l'Environnement pour utiliser son nouveau site d'enfouissement à compter du 1er mars 2002. Elle a ainsi été en mesure d'arrêter une onéreuse dépense - celle d'exporter ses déchets vers la métropole. En ce qui a trait au L.E.S. de Rouyn-Noranda, des audiences publiques du B.A.P.E. ont eu lieu durant le cours de l'hiver et une décision a été rendue à la fin de mars 2002. Le promoteur, le Consortium MultiTech-GSI Environnement, a aussi dû revoir certains aspects de son projet et tout n'est pas encore ficelé dans ce dossier.

Au moment d'écrire ces lignes, la ville de Rouyn-Noranda avait demandé à la Cour de lui accorder un sursis pour l'utilisation de son dépotoir actuel jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Une décision positive a été rendue qui fixe une échéance au 31 août 2002.

Là où le bât blesse, c'est que les contribuables d'Amos ont dû s'astreindre à déboursier 1,2 millions de \$ pour faire enfouir leurs déchets alors qu'ils subissaient une situation semblable à celle de Rouyn-Noranda. L'administration amossoise demande donc au ministère de l'Environnement de lui verser la somme déboursée arguant l'iniquité de la gestion de ce dossier. Tout ceci a lieu alors que les MRC de la région sont à mettre la dernière touche à leurs plans de gestion des matières résiduelles. Serons-nous en mesure de respecter les objectifs fixés par Recyc-Québec en matière de recyclage pour 2008 ? Maximiserons-nous l'utilisation de nos installations de recyclage **en région** alors que des sommes importantes ont été investies dans ce but ? Quel merveilleux petits lapins sortiront des chapeaux de nos mairesses et maires ? D'ici là, il faut continuer à cultiver notre jardin ... et à faire du compost !



Sac pouvant contenir jusqu'à 2 x 4 litres d'eau avec des poignées solides, lavable et réutilisable

Des sacs recyclables

Par : Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT

Recyclo-Nord inc., ça vous dit quelque chose? Il s'agit d'un groupe écologiste du secteur de la MRC d'Abitibi-Ouest qui travaille principalement sur la gestion des matières résiduelles. Dans cet esprit, ses membres ont fait faire des sacs à emplettes réutilisables afin de réduire les déchets qui s'amoncellent dans nos lieux d'enfouissement sanitaire. Ils ont été réalisés avec la collaboration de différents partenaires dont le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi Témiscamingue. Très pratiques pour toutes sortes d'utilisation, ils peuvent, par exemple, servir à transporter des souliers, un lunch ou faire vos achats. Nous vous invitons à poser un geste concret pour la réduction des déchets en vous procurant un ou des sacs à emplettes. Pour ce faire, vous pouvez communiquer par téléphone avec Mme Marie-Paule Châteauvert, au : 819-333-3427 ou encore par courriel auprès du CREAT, à creat@lino.com. Vous pourriez aussi en profiter pour en donner comme cadeaux ... après tout, il ne reste que six mois avant Noël!

Attention aux puits contaminés !

Par : Maribelle Provost, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux



Avec le printemps et la fonte des neiges débute la période de risque de contamination **bactériologique** des puits. Certaines bactéries peuvent être néfastes pour la santé et provoquer nausées, vomissements, diarrhées et crampes abdominales. Les nourrissons et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables à la contamination bactériologique.

Contrairement à la croyance populaire, ce n'est pas parce que l'eau du puits est claire, qu'elle sent bon et qu'elle a bon goût qu'elle est potable pour autant ! Pour être propre à la consommation humaine, l'eau d'un puits ne doit pas contenir de coliformes fécaux. Pour en avoir le cœur net, les propriétaires de puits doivent faire analyser régulièrement leur eau par un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement. On conseille deux analyses par année, soit au printemps et au milieu de l'été. Rappelez-vous qu'une seule analyse effectuée à l'achat de la maison ne garantit pas une eau de qualité pour toute la vie !

Si les analyses démontrent une contamination ou simplement par mesure préventive, on peut désinfecter le puits. Pour ce faire, il faut d'abord en broser les parois, si c'est possible. Puis, il faut y verser de l'eau de Javel à raison de 1 litre par 1000 litres d'eau. Laissez reposer quelques minutes pour permettre à l'eau de Javel de bien se mélanger à l'eau du puits. Ensuite, on démarre la pompe, on ouvre tous les robinets et on laisse couler jusqu'à ce qu'on sente l'odeur du chlore. On ferme tout et on laisse reposer 24 heures. Ensuite, il faut faire couler l'eau jusqu'à ce que l'odeur de chlore disparaisse. De nouvelles analyses doivent être prises quelques jours après la désinfection pour vérifier si elle a été efficace.

Si le puits a tendance à être souvent ou fortement contaminé, c'est qu'il n'est pas étanche ou si il est situé trop près d'une source de contamination (la présence de coliformes totaux est un indice d'une mauvaise étanchéité du puits, c'est pourquoi, il faut les faire analyser en même temps que les coliformes fécaux lors des deux analyses annuelles). Il faut envisager de le réaménager : couvercle et joints étanches, plate-forme imperméable autour du puits, pente empêchant l'eau de surface de s'y introduire. Dans le cas de certains puits de surface, il est préférable de construire un nouveau puits.

« Ce n'est pas parce que l'eau du puits est claire, qu'elle sent bon et qu'elle a bon goût qu'elle est potable pour autant !
On conseille deux analyses par année, soit au printemps et au milieu de l'été. »

Un « autre » colloque sur les porcheries cet automne

Un colloque sur les porcheries selon l'approche traditionnelle a été organisé à l'automne de 2001 à Lorrainville. Bien qu'intéressant à plus d'un égard, celui-ci n'a pu répondre à certaines attentes des participants à savoir quelles sont les autres alternatives qui s'offrent à celles et ceux qui désireraient se lancer dans cette production. C'est pourquoi le CREAT a cru bon d'organiser un autre colloque à l'automne 2002 à Amos.

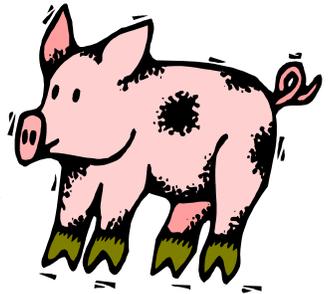
La chargée de projet pour cet événement est Mme Marie Boisvert qui oeuvrait naguère auprès de la SADC d'Abitibi. Les préparatifs vont bon

train.

Cette démarche s'inscrit aussi dans tout le débat entourant les « exploitations agricoles » ainsi que le problème des surplus de lisier. Le gouvernement québécois vient d'ailleurs de décréter un moratoire d'au moins 18 mois pour les nouvelles implantations et de deux ans dans les municipalités aux prises avec des surplus. Le gouvernement a en outre demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de créer une commission sur le développement durable de la pro-

duction porcine au Québec.

Notre région est particulièrement « vierge » à cet engouement pour le porc. On dit aussi de nos sols qu'ils sont pauvres en phosphore. Une vingtaine de projets sont envisagés et de nombreux intervenants du milieu porcin voient notre région comme un « Eden » ... Nous voulons donc contribuer à informer et à faire avancer les points de vue mais - aussi et surtout - s'assurer que les projets à venir soient réalisés en respectant l'environnement et les gens qui y vivent.



L'incinération des déchets toxiques

Par : Ambrose Raftis, Public Concern Temiskaming

Un incinérateur de déchets toxiques fait l'objet de discussions à Kirkland Lake. Celui-ci brûlerait principalement des déchets toxiques en provenance des États-Unis et du Mexique. La compagnie derrière ce projet offre 35 emplois au niveau de l'exploitation ainsi que 40 à 50 emplois du côté du transport routier. Quatre personnes vivant près de l'autre incinérateur de cette compagnie au Saguenay-Lac-Saint-Jean, disent qu'on leur avait promis la même chose mais que le tout s'est matérialisé par 17 à 20 emplois à temps partiel rémunérés - pour le travail de production - selon un tarif horaire de 10 \$ à 12 \$. Des camionneurs américains font tout le travail en ce qui a trait au transport routier sauf pour une personne.

Les travailleurs faisant la manutention des BPC sont parmi les premiers affectés par l'exposition de routine et hors de la normale à ces dangereux produits chimiques. Nombreux sont ceux qui ont souffert de sérieuses maladies irréversibles débilitantes qu'ils traînent pour le reste de leur vie et qui mènent souvent à la mort. Trop souvent, les travailleurs ne sont pas adéquatement protégés des émissions fugitives à l'intérieur des installations durant la manutention des déchets toxiques et ils se retrouvent avec des niveaux élevés de BPC dans leur sang. Trop souvent, les employés sont relevés de leur emploi avant que les impacts à long terme ne puissent se traduire par des prestations de maladie à long terme. Ainsi, après une très courte période d'emploi, la famille se retrouve avec son chef de famille mal en point et incapable de pourvoir aux besoins des siens. Les travailleurs exposés aux BPC et aux dioxines peuvent transmettre les effets dangereux à leurs enfants par le biais du sperme contaminé et leurs enfants peuvent être plus susceptibles d'être affligés de défauts à la naissance associés à ce type d'exposition à des substances chimiques.

« Trop souvent, les employés sont relevés de leur emploi avant que les impacts à long terme ne puissent se traduire par des prestations de maladie à long terme. »

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

199 R.R. #1 Île Nepawa, Québec J0Z 2T0

Ou :

11 chemin René Vassan Québec J0Y 2R0

Téléphone : (819) 339-5770

Télécopie : (819) 824-5829

Messagerie : creat@lino.com ou

jchamber@lino.com

<http://pwp.lino.com/creat>

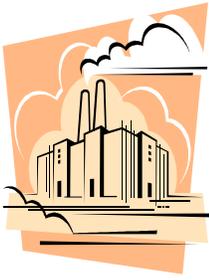
La perspective pour la communauté dans son ensemble est qu'il y a aussi de très hauts niveaux de risques. Les incinérateurs produisent et émettent de leurs cheminées du mercure, du plomb, du cadmium, de l'antimoine, de l'arsenic, du béryllium, du chromium ainsi que des furannes et des dioxines qui sont parmi les substances les plus toxiques pour l'homme. Les Américains ont découvert après 25 années d'incinération de déchets toxiques que les personnes vivant en aval de ces installations, ont statistiquement des augmentations significatives de fausses couches, déficiences congénitales, cancers du sein, cancer des testicules et troubles associés au système immunitaire. Comme résultat aux impacts répertoriés chez les communautés vivant en aval, le EPA (Environmental Protection Agency) a proposé en 1994, dans un projet de réévaluation des dioxines, une nouvelle limite de 0,006 pg TEQ/kg/cl. Ceci fait en sorte que l'actuelle norme canadienne est 1667 fois plus élevée que chez les Américains.

L'arrêt de l'émission de permis et la fermeture de plus de 200 incinérateurs aux États-Unis ont eu comme conséquences de créer un marché pour l'élimination des déchets toxiques en utilisant des alternatives qui ne génèrent pas de dioxines. Tout au haut de cette liste, il y a une technologie de conception canadienne (Ecologic), qui a été utilisée aux quatre coins de la planète et en Australie pour nettoyer les sols contaminés en vue des Jeux olympiques. Ces alternatives plus sûres qui ne créent pas de dioxines sont plus coûteuses à faire fonctionner. Cependant, l'incinération, peu chère et polluante, est mise de l'avant par certaines compagnies qui désirent profiter du marché en réintroduisant l'incinération dans des pays où les normes sont périmées telles qu'au Canada ainsi que dans d'autres pays du Tiers Monde. Le Canada doit revoir ses normes en 2004. Une compagnie canadienne essaie d'obtenir l'émission de permis pour ses incinérateurs avant que les normes soient revues pour qu'elle puisse bénéficier de la clause de droits acquis et puisse fonctionner en vertu des anciennes normes. Ceci lui permettrait de garder la technologie alternative – plus coûteuse et sûre – hors du marché tout en important des déchets de partout en Amérique du Nord et en brûlant ces produits toxiques dans le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec. « Les déchets toxiques vont là où la juridiction a les normes les plus faibles » a dit le Dr. Paul Connett, professeur de chimie américain et opposant à l'incinération qui a récemment pris la parole à Kirkland Lake et à Rouyn-Noranda.

« Les incinérateurs convertissent les responsabilités environnementales des compagnies en des impacts sur l'environnement et la santé des communautés en émettant des contaminants dans l'environnement de ces communautés » de dire le Dr. Neil Carman qui fut inspecteur des émissions des incinérateurs pour l'EPA. Ces contaminants se dispersent sur une grande surface (3800 km² à Swan Hills en Alberta) à un niveau très faible. Les poissons, les vaches et la faune reconcentrent par la suite ces toxines jusqu'à 25 millions de fois et ces faibles niveaux de contaminants deviennent de hauts niveaux dans notre nourriture. Ceci est une menace directe pour les communautés autochtones ou celles vivant de la chasse ou de l'agriculture qui pourraient voir leurs sources alimentaires contaminées ou perdre leur part du marché par des menaces de contamination perçues ou vraies.

Ces contaminants reviennent en nous par le biais du système alimentaire et poursuivent en attaquant le système reproductif et en particulier le fœtus en développement ainsi que les enfants en croissance qui subissent un dérèglement du développement cellulaire dans leur système nerveux. Ceci se traduit par un ralentissement de la croissance, le syndrome hypercinétique, les cancers du système reproducteur, la leucémie ainsi que des désordres du système reproducteur, un mauvais fonctionnement du système nerveux, le diabète, la suppression du système immunitaire, le dérèglement du système endocrinien (thymus, glande thyroïde, ovaires, testicules, etc.) et les désordres aux niveaux du développement et de la reproduction.

Les risques font partie de la vie, certes ; mais, lorsqu'on parle de hauts niveaux de risques avec aucune retombée ou fort peu, on a alors affaire à quelque chose de non seulement insensée mais d'irresponsable car mettant à risque les personnes les plus susceptibles et sans défenses de notre communauté, nos enfants et ceux en gestation, pas uniquement pour cette génération mais aussi pour celles à venir. Ceux qui parmi nous perçoivent cette problématique comme n'étant que de nature économique n'en saisissent pas l'étendue ainsi que les vrais coûts.



Mise à jour et position du CREAT face aux incinérateurs à Kirkland Lake

Par : Jean Chamberland, coordonnateur du CREAT

Il ne s'agit pas maintenant d'un mais de deux incinérateurs qui pourraient obtenir une licence d'exploitation à Kirkland Lake ceux des compagnies TCI et Bennett.



Bien de l'eau a coulé sous nos ponts depuis la dernière année et force est de constater que le dossier des sols contaminés est encore à l'avant-scène dans notre région. Après le tristement célèbre dossier de la « mine Adams », voici donc qu'une compagnie ontarienne (Bennett Environmental Inc.) veut mettre en place une « usine de désorption thermique » à Kirkland Lake. En fait, il ne s'agit plus que de cette compagnie car il en existe déjà une y étant déjà (la Trans Cycle Industries [TCI]) qui désirerait voir sa licence d'exploitation modifiée pour pouvoir accueillir aussi des sols contaminés. Le CREAT a écrit deux missives à la ministre ontarienne de l'Environnement lui signifiant notre position dans ces deux dossiers. En substance, nous disons qu'il valait mieux traiter les sols contaminés près de leur source et non pas de les exporter. Diverses autres considérations du ressort de la non-pertinence de l'utilisation du feu dans ce processus ont aussi été mises en lumière. Nous voulons coûte que coûte éviter aux générations actuelles et à venir l'odieuse de tares environnementales et de bioaccumulation de dioxines et furanes dans les organismes vivants. Nous avons donc facilité la venue de divers groupes et porte-parole environnementaux et collaboré à informer les organismes et individus de la région. Nous vous livrons ainsi la position du conseil d'administration du CREAT suite à sa réunion du 16 mars dernier. Cette position a aussi été entérinée par le conseil d'administration du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec lors de leur rencontre du 9 juin 2002.

Monsieur le Maire, citoyennes et citoyens de Kirkland Lake,

Nous désirons vous faire connaître la position du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue suite à la réunion du 16 mars 2002 de son conseil d'administration eu égard au projet d'incinérateur de sols contaminés dans votre ville.

Attendu la similitude de votre projet d'établir un incinérateur de sols contaminés avec celui présenté à Senneterre dans les années quatre-vingt ;

Attendu l'arrêt d'émission de nouveaux permis ayant trait à ce procédé de traitement aux Etats-Unis depuis sept ans ;

Attendu qu'il existe des alternatives pour le traitement des sols contaminés autres que l'incinération ;

Attendu l'imminence de nouvelles réglementations sur l'importation et l'élimination de ces déchets ;

Attendu la proximité de zones agricoles et urbaines de chaque côté de la frontière québéco-ontarienne et le souci croissant de la population pour la qualité des aliments qu'elle consomme ;

Attendu la position du CREAT qui préconise le traitement à la source des déchets afin de limiter les risques associés au transport ainsi qu'au transbordement et, son corollaire, les coûts énergétiques et la pollution qu'elle engendre ;

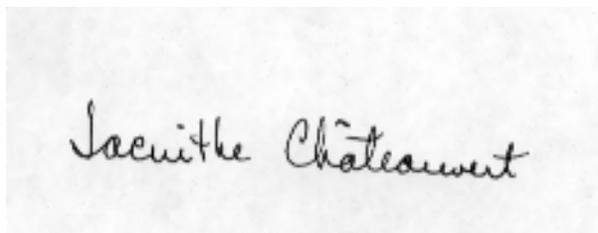
Attendu l'impact négatif que pourrait avoir un tel projet sur l'image et le potentiel récréotouristique du Nord-Ouest québécois et du Nord-Est ontarien ;

Attendu le peu d'effets structurants sur l'économie de nos deux régions d'un tel projet ;

Il est proposé par Serge Tessier et adopté à l'unanimité d'appuyer le groupe : *Public Concern Temiskaming* ainsi que la Coalition québécoise contre la venue des incinérateurs à Kirkland Lake et de demander à la ville de Kirkland Lake de réévaluer l'implantation de ce projet compte tenu de ses impacts potentiellement néfastes pour les divers environnements mentionnés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Bien à vous,



Jacinthe Châteauvert

Présidente

CREAT

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à ce bulletin : Jacinthe Châteauvert, Maribelle Provost, Ambrose Raftis et Jean Chamberland.

Nous vous souhaitons un bel été et espérons que vous prendrez le temps de vous reposer avant l'automne !

L'équipe du CREAT

